Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_199-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/199

OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE » 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_199-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU
Canton de La Brède

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/199

OBJET : BUDGET ANNEXE « EXTENSION DU SITE » 2022 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n°2022/072 du 29 mars 2022 approuvant le budget primitif du budget annexe « Extension du site » pour 2022,

Considérant le projet de maquette financière de la décision modificative n°1 ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Ce budget annexe a été ouvert le 1er janvier 2006 pour permettre les opérations de viabilisation du site Montesquieu. La vente des terrains viabilisés permet à ce budget d'avoir un excèdent de 2 204 004,51€. Cette première phase d'aménagement est terminée, le budget va être clôturé. Il convient donc d'inscrire ces crédits sur le bon chapitre pour permettre le reversement de l'excèdent vers le budget principal.

Une deuxième phase d'aménagement du site Montesquieu va débuter en 2023. Pour réaliser cette opération, la collectivité va créer au 1er janvier 2023 un budget « Extension Nord » permettant ces travaux.

Le reversement de l'excèdent vers le budget principal va être réaffecté à ce nouveau budget annexe pour permettre le financement des opérations.

Ce reversement est donc un mandat de 2 204 004,51€ sur le compte 65822 pour le budget annexe Extension du site et un titre au 75821 pour le même montant pour le budget principal.

Il convient également de passer un mandat de 1,29€ sur le compte 65888 afin d'apurer les centimes de TVA.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la Décision modificative n°1 du budget annexe « Extension du site » selon l'équilibre suivant :

Mouvement	Chapitre	Chapitre libellé	Nature	Libellé nature	DÉPENSES	RECETTES
Réel	65	Autres charges de gestion courante	65822	Reversement de l'excèdent des budgets annexes	2 204 004,51 €	
	65	Autres charges de gestion courante	65888	Autres charges de gestion courante	1,29 €	
	11	Charges générales	6015	Terrains à aménager	-2 204 005,80 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT					-0,00 €	0,00 €
ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE GLOBAL					-0,00 €	0,00 €

- Autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 10/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU (33)

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu